

0790978J
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU
31 RUE JEAN JAURES
79403 ST MAIXENT L ECOLE CEDEX
Tel : 0549052699

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 20

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 26

Le conseil d'administration

Convoqué le : 10/10/2022

Réuni le : 17/10/2022

Sous la présidence de : Alain Pairault

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration du 17 octobre 2022

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

M. le Principal informe les membres du CA du renouvellement du CESC.
La composition du CESC est adoptée à l'unanimité des membres présents (voir annexe 1).

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0790978J
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU
31 RUE JEAN JAURES
79403 ST MAIXENT L ECOLE CEDEX
Tel : 0549052699

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Tarifs des ventes des produits et de prestations de services réalisés par l'établissement

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 27

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 26

Le conseil d'administration

Convoqué le : 10/10/2022

Réuni le : 17/10/2022

Sous la présidence de : Alain Pairault

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte les tarifs des ventes des produits et des prestations de services réalisés par l'établissement

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Mme la Gestionnaire présente les tarifs des objets confectionnés réalisés par les ateliers de la SEGPA selon le format suivant :
At. habitat : coût de matière 1ère + heures élèves (1/2 du SMIC horaire) + heures machines si besoin (soit 7.50€) + frais généraux (1.50€ pour objet unique et 0.40€ pour des séries).
At. HAS : coût matière 1ère + 15% charges.
Les tarifs des objets confectionnés présentés sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0790978J
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU
31 RUE JEAN JAURES
79403 ST MAIXENT L ECOLE CEDEX
Tel : 0549052699

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Tarif de reversement

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 21
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 26

Le conseil d'administration
Convoqué le : 10/10/2022
Réuni le : 17/10/2022
Sous la présidence de : Alain Pairault
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le tarif de reversements

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Les tarifs présentés sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	26
Pour :	26
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790978J
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU
31 RUE JEAN JAURES
79403 ST MAIXENT L ECOLE CEDEX
Tel : 0549052699

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : commission hygiène sécurité

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 24

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 26

Le conseil d'administration

Convoqué le : 10/10/2022

Réuni le : 17/10/2022

Sous la présidence de : Alain Pairault

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration du 17 octobre 2022

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

M. le Principal informe les membres du CA des modalités d'installation de cette commission ainsi que les missions qui y sont rattachées. En référence au décret n° 2014-1237 du 24 octobre 2014 et à la circulaire n° 93-306 du 26 Octobre 1993, les membres de la commission hygiène et sécurité sont élus à l'unanimité (voir annexe 1).

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0790978J
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU
31 RUE JEAN JAURES
79403 ST MAIXENT L ECOLE CEDEX
Tel : 0549052699

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Don en nature de la FCPE

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 17
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 26

Le conseil d'administration
Convoqué le : 10/10/2022
Réuni le : 17/10/2022
Sous la présidence de : Alain Pairault
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

DON DE LA FCPE

Mme la Gestionnaire informe du don en nature de la FCPE pour l'acquisition d'une série destinée au cours de lettres : Les chevaliers de la Table ronde.

À l'unanimité des membres présents, les membres du CA autorisent le chef d'établissement à recevoir le don de la FCPE.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790978J
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU
31 RUE JEAN JAURES
79403 ST MAIXENT L ECOLE CEDEX
Tel : 0549052699

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Demande de prélèvement sur fond de roulement

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 28
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 26

Le conseil d'administration
Convoqué le : 10/10/2022
Réuni le : 17/10/2022
Sous la présidence de : Alain Pairault
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à effectuer un prélèvement sur le fond de roulement

Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 2

Libellé de la délibération :

M. le Principal demande aux membres du CA l'autorisation d'effectuer un prélèvement de 38 000€ sur le fonds de roulement.
Les membres du CA autorisent, à l'unanimité des membres présents, ce prélèvement préalablement autorisé par M l'agent comptable.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790978J
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU
31 RUE JEAN JAURES
79403 ST MAIXENT L ECOLE CEDEX
Tel : 0549052699

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : commission éducative

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 29
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 26

Le conseil d'administration
Convoqué le : 10/10/2022
Réuni le : 17/10/2022
Sous la présidence de : Alain Pairault
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration du 17 octobre 2022

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

M. le Principal informe les membres du CA des missions, des principes et des modalités d'organisation de cette commission.
La composition de la commission éducative est adoptée à l'unanimité des membres présents (voir annexe 1).

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	26
Pour :	26
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790978J
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU
31 RUE JEAN JAURES
79403 ST MAIXENT L ECOLE CEDEX
Tel : 0549052699

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Délégation du chef d'établissement à Mme la Gestionnaire

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 8

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 26

Le conseil d'administration

Convoqué le : 10/10/2022

Réuni le : 17/10/2022

Sous la présidence de : Alain Pairault

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration du 17 octobre 2022

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

M. le Principal informe les membres du CA de la délégation de signature du chef d'établissement à Madame Marchandier Patricia, gestionnaire du collège Denfert Rochereau de St Maixent l'Ecole, dans le cadre de l'article R421-13 (ex article 10 du décret n°85-924 du 30 août 1985 modifié par le décret n°2005-1145 du 09.09.2005).

Mme Marchandier Patricia, gestionnaire reçoit délégation de signature pour les domaines suivants :

Les commandes nécessaires au fonctionnement et à l'équipement de l'établissement pour un montant unitaire inférieur à 800 euros HT,

Les commandes de denrées nécessaires au fonctionnement du service spécial restauration et hébergement (SRH).

Les membres du CA autorisent le chef d'établissement à procéder à cette délégation de signature.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0790978J
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU
31 RUE JEAN JAURES
79403 ST MAIXENT L ECOLE CEDEX
Tel : 0549052699

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Délégation Délégation de signature au chef d'établissement adjoint

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 9

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 26

Le conseil d'administration

Convoqué le : 10/10/2022

Réuni le : 17/10/2022

Sous la présidence de : Alain Pairault

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration du 17 octobre 2022

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

M. le Principal informe les membres du CA de la délégation de signature du chef d'établissement à Monsieur Brunet, chef d'établissement adjoint ;
Monsieur Brunet, chef d'établissement adjoint reçoit délégation de signature pour les domaines suivants :
Note service,
Note d'information,
Courrier personnalisé adressé aux familles,
Éléments liés à la scolarité des élèves (bulletins scolaires, décision d'orientation, PPRE, PAP, PIRE, certificat de scolarité, attestations diverses, ...),
Éléments liés à la gestion du PIAL,
Notification de sanction à l'exception de celle émise suite à un conseil de discipline,
Droits de publication sur les réseaux sociaux.

Les membres du CA autorisent le chef d'établissement à procéder à cette délégation de signature.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	26
Pour :	26
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790978J
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU
31 RUE JEAN JAURES
79403 ST MAIXENT L ECOLE CEDEX
Tel : 0549052699

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : État prévisionnel des actions 2022-2023

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 10
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 26

Le conseil d'administration
Convoqué le : 10/10/2022
Réuni le : 17/10/2022
Sous la présidence de : Alain Pairault
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration du 17 octobre 2022

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

M. le Principal présente l'état prévisionnel des actions 2022 – 2023 ainsi que la méthodologie de travail adoptée en concertation avec les enseignants (fiche action). Ce programme reprend les grands axes du projet d'établissement et les parcours éducatifs associés.
La précision de cet état prévisionnel permet l'anticipation et la prise en des futures contraintes financières dans le cadre de l'élaboration du budget 2023. (À noter que ce programme d'actions constitue un état prévisionnel dans la limite des contraintes budgétaires du budget 2023).

L'état prévisionnel des actions 2022-2023 est soumis à l'approbation des membres du CA. Ce programme d'actions est adopté à l'unanimité des membres présents, et ce, dans la limite des contraintes budgétaires exercées sur le futur budget 2023 et selon analyse de la faisabilité financière).

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	26
Pour :	26
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790978J
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU
31 RUE JEAN JAURES
79403 ST MAIXENT L ECOLE CEDEX
Tel : 0549052699

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Commission MENU

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 11
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 26

Le conseil d'administration
Convoqué le : 10/10/2022
Réuni le : 17/10/2022
Sous la présidence de : Alain Pairault
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration du 17 octobre 2022

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

M. le Principal informe les membres du CA des missions, des principes et des modalités d'organisation de cette commission.
La composition de la commission « menus » est adoptée à l'unanimité des membres présents (voir annexe 1).

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	26
Pour :	26
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790978J
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU
31 RUE JEAN JAURES
79403 ST MAIXENT L ECOLE CEDEX
Tel : 0549052699

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Crédits globalisés d'état réajustement

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 14
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 26

Le conseil d'administration
Convoqué le : 10/10/2022
Réuni le : 17/10/2022
Sous la présidence de : Alain Pairault
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration du 17 octobre 2022

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Subvention de 800 euros répartie de façon suivante :
790,15€ pour le droit de reprographie
9.85€ pour les carnets de correspondance
500€ des crédits stage
451,59€ des crédits manuels scolaires
227,50€ du crédit projet d'établissement
Soit un total de 1188,94€ pour les carnets de correspondance.
La proposition de répartition des crédits globalisé d'état réajustée est adoptée à l'unanimité des membres du CA présents.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	26
Pour :	26
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790978J
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU
31 RUE JEAN JAURES
79403 ST MAIXENT L ECOLE CEDEX
Tel : 0549052699

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Conseil de discipline

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 15
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 26

Le conseil d'administration
Convoqué le : 10/10/2022
Réuni le : 17/10/2022
Sous la présidence de : Alain Pairault
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration du 17 octobre 2022

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Les membres du conseil de discipline sont élus à l'unanimité (voir annexe) :

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	26
Pour :	26
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790978J
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU
31 RUE JEAN JAURES
79403 ST MAIXENT L ECOLE CEDEX
Tel : 0549052699

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Délégation du CA à l'ordonnateur

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 13
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 26

Le conseil d'administration
Convoqué le : 10/10/2022
Réuni le : 17/10/2022
Sous la présidence de : Alain Pairault
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration du 17 octobre 2022

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

M. le Principal présente la délégation de signature du conseil d'administration au chef d'établissement, suivante :

Vu le code de l'éducation notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Vu l'article 28 du Code des Marchés Publics

Vu le décret 2016-360 du 25 mars 2016

Le chef d'établissement du Collège Denfert Rochereau de St Maixent l'École reçoit délégation de signature du conseil d'administration pour :

-La passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget, et dont l'incidence financière est annuelle.

La délégation concerne uniquement les marchés à incidence financière budgétaire annuelle. Par conséquent ne sont pas concernés les marchés qui courent sur 2 années civiles.

La décision est accordée pour l'année civile à venir par les membres du conseil d'administration en exercice.

La délégation fera l'objet d'une nouvelle délibération du conseil d'administration au moment du vote du budget de l'année suivante.

Les membres du CA autorisent cette délégation de signature.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	26
Pour :	26
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790978J
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU
31 RUE JEAN JAURES
79403 ST MAIXENT L ECOLE CEDEX
Tel : 0549052699

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Délégation de signature du chef d'établissement au chef de cuisine (pour les commandes alimentaires).

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 25
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 26

Le conseil d'administration
Convoqué le : 10/10/2022
Réuni le : 17/10/2022
Sous la présidence de : Alain Pairault
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration du 17 octobre 2022

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

M. le Principal informe les membres du CA de la délégation de signature du chef d'établissement à Monsieur Turpin Hervé, chef de cuisine du collège Denfert Rochereau de Saint Maixent l'Ecole, dans le cadre des articles L.421-3 et R.421-13.
Monsieur Turpin Hervé, chef de cuisine, reçoit délégation de signature pour les domaines suivants :
Commandes alimentaires dans la limite d'un montant de 200€ hors taxes par fournisseur.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	26
Pour :	26
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0